

REUNION DU 8 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} avril 2015, s'est réuni en conseil ordinaire le 8 avril 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jean-François LOSCH, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-François LOSCH, Maire

MM. Max JACQUOT, Marc BIAGIOLI, Mmes Jocelyne BASTIEN, Nathalie DAMIEN
Adjoints

MM. Arnaud BURGIN, Yves CLARIS, Daniel PHILIPPE, Philippe DEBREUX, Jean-Pierre BAZELAIRE, Michaël LAFLOTTE, Mmes Denise MARULL, Anne-Marie WEISDORF, Joëlle WIRTZ, Aurélie WOLLERT,

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal du 05 Mars 2015
2. Compte administratif 2014
3. Compte de gestion 2014
4. Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales
5. Budget Primitif 2015
6. Attribution des subventions aux associations
7. Dissolution du Syndicat Intercommunal à Très Haut Débit - SITHD

***Informations diverses**

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 MARS 2015

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative de l'exercice 2014 tenue par le Maire qui se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	440 339.93	581 899.07
Investissement	157 224.94	946 368.06
Total	597 564.87	1 528 267.13

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour, le Compte Administratif 2014 tel que présenté.

COMPTE DE GESTION 2014

(Point présenté par Jocelyne BASTIEN)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2014.

Considérant que le compte de gestion 2014 de la commune de Lessy, soumis par la Trésorerie de Montigny Pays Messin, est en tout point conforme au Compte Administratif 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte de Gestion 2014 tel que présenté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'augmentation des bases d'imposition fixées par l'Etat pour l'année 2015 et après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition 2014 des 3 taxes directes locales comme suit

	2014	2015
Taxe d'habitation	15.01 %	15.01 %
Foncier bâti	14.67 %	14.67 %
Foncier non bâti	67.58 %	67.58 %

Cette décision est adoptée avec 11 voix pour, 4 contre.

BUDGET PRIMITIF 2015

Jocelyne BASTIEN, Adjointe aux Finances, présente le budget primitif 2015, celui - ci se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	651 339.55	651 339.55
Investissement	344 200.00	344 200.00
Total	995 539.55	995 539.55

Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente les dossiers de demande de subventions émises par les associations.
Après examen et après avis de la commission des finances réunie les 17 et 26 mars 2015, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés d'attribuer les subventions telles que proposées :

Union Nationale des Combattants Châtel-Lessy	180€
Souvenir Français	300€
Lessy Loisirs	1 000€
Lessy Inter Associations	400€
Amicale du personnel	600€
US Châtel Saint Germain	500€
Cheval Bonheur	100€
Association des Parents d'Elèves	400€
Conseil de Fabrique	400€
Eclaireurs de France	300€

Pour un total de : **4 180 €**

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRES HAUT DÉBIT - SITHD

Le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 18 février 2015, le Comité syndical du SITHD a validé la proposition de dissolution du syndicat.

Considérant :

- d'une part, la demande du retrait du SITHD présentée par les communes de Corny-sur-Moselle et de Gorze,
- d'autre part, la mise en œuvre d'un déploiement de fibre optique FTTH sur le territoire de la communauté d'agglomération de Metz Métropole par ORANGE,

Le comité syndical a estimé que la mission du SITHD ne pouvait être réalisée conformément aux objectifs de création du syndicat.

VU le C.G.C.T articles L5212.33, L5212.34, L5211.25 et L.5211.26,

VU les statuts du SITHD,

VU la délibération du Comité syndical du SITHD en date du 18 février 2015, acceptant à l'unanimité :

- la proposition de dissolution du syndicat,
- la grille de répartition entre les communes membres des crédits inscrits au budget 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la dissolution du SITHD,

D'ACCEPTER les conditions financières arrêtées par le comité syndical pour la liquidation de l'actif financier du syndicat comme ci-dessous :

	Population	Répartition en €
Châtel	2184	20 223.04
Corny	2163	20 028.59
Gorze	1290	11 944.93
Lessy	973	9 009.62
Longeville	3914	36 242.21
Marly	9921	91 864.83
Vaux	902	8 352.19
Total	21347	197 665.40

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document inhérent à la procédure de dissolution du SITHD.

INFORMATIONS DIVERSES :

- DIA 7 rue des Jacinthes : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.
- DIA 27 rue du château (maison) : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.
- DIA 27 rue du château (garages) : la commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- ✓ Travaux d'aménagement rue de la côte – 2^{ème} tranche : reprise des travaux vers la mi-mai

- ✓ Rue de Plappeville : vu l'ampleur des travaux, des réparations au minima seront réalisées.

- ✓ Préau de l'école : arasage des murets et réfection du sol sont prévus

- ✓ COSEC : vote du budget

- ✓ Barbecue des séniors programmé le Mercredi 03 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.